

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 210

Artikel: Le calendrier de M. Schmitt
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le président de l'Association des intérêts n'est autre que l'ancien chef de la police, M. Charles Knecht !

L'expérience du Prieuré a commencé en juin 1971 lorsque l'Association des habitants du quartier des Pâquis demande par pétition au Conseil municipal que la Ville de Genève obtienne, par un échange avec la Confédération, la propriété du Prieuré, qui permettrait de créer un espace vert et un centre de loisirs dans un quartier populaire et populeux qui en a grand besoin. Consciente du problème, soucieuse peut-être aussi de sauver l'ancien hospice dont fait partie une belle villa du XVII^e siècle, la commission des pétitions du Conseil municipal se prononce favorablement, et le radical Jean Olivet, à l'issue du débat du 5 octobre 1971, met en lumière le désir unanime de ce Conseil municipal d'essayer de trouver une solution, même à titre provisoire.

Mais les choses en resteront là. Et c'est finalement avec le canton de Genève que la Confédération procédera à un échange qui doit permettre au premier d'agrandir l'usine de filtration des eaux des Services industriels, échange et projet d'extension qui vont ramener l'attention sur le problème des locataires du Prieuré.

Un club d'enfants

En effet, l'Association des habitants du quartier n'a pas attendu les décisions parlementaires pour agir. Après avoir installé sur les lieux tout d'abord un groupe-logement (et ses assemblées générales, qui réunissent de quatre-vingts à cent personnes), elle crée un club d'enfants qui réunira jusqu'au bout de trente à cinquante enfants par jour, en dehors des heures scolaires. Elle a ainsi consacré deux ans de travail et des milliers de francs à l'installation de cette crèche-garderie dont on imagine les services qu'elle a rendus.

Mais le Prieuré ne restera pas longtemps le domaine de l'Association des habitants. Simples utilisateurs des locaux, ou s'installant à demeure, des jeunes viendront à leur tour occuper les lieux.

Leur nombre et leurs regroupements se modifieront souvent, comme évolueront les rapports — quelquefois ordonnés, quelquefois tendus jusqu'à la violence — qui s'établissent entre différents groupes à la recherche de leur autonomie. Schématiquement, et au travers de bien des ambiguïtés, trois courants se sont rencontrés au Prieuré.

Le « Wagon » et le « Cercle rouge »

Le premier, politique, semble avoir été le plus avancé sur le chemin de l'organisation et de la prise en charge de la communauté. Il a abouti à la création des deux groupes le « Wagon » et le « Cercle rouge » ; il tentera de mettre sur pied une crèche et d'organiser l'accueil et permettra à certains groupuscules, comme la « Base antimilitariste », de se réunir au Prieuré lors des événements qui agiteront la Caserne de Genève en automne 1972.

Le second courant, moins politisé, est constitué de ceux qui ont cherché, au Prieuré, à réaliser leur besoin de totale indépendance : apprentis, dont certains se détacheront du Prieuré en se politisant, pour échapper à un cadre qui les mettait à l'écart de la société, bricoleurs, attirés par la remise en ordre de la vieille bâtie, collégiens en fugue passagère, bohèmes indigènes ou de passage, à la recherche d'une fraternité nouvelle.

Enfin, troisième courant, sur lequel la presse a plus particulièrement attiré l'attention lorsqu'est venu le moment des questions et du malaise, celui des spiritualistes. Adepts de la cuisine macrobiotique, disciples de Krishna et, pour finir, la quinzaine d'Enfants de Dieu (Children of God), qui se sont employés à fournir aux usagers du Prieuré une cuisine bon marché et de vivre avec eux le message de l'Evangile.

La vraie révolution

Le Prieuré a donc représenté bien plus que les heures de travail et que l'argent que de nombreux jeunes y ont investi, avec des goûts qui ne sont

peut-être pas ceux de tout le monde et des résultats quelquefois douteux. Bien plus aussi que les arrestations pour drogues, vols ou fugues que la police a dû y opérer plusieurs fois. Car, en bien comme en mal, son existence s'est située en marge de notre société, dans une volonté déterminée de satisfaire avant tout le besoin d'autonomie de chaque individu ou de chaque groupe.

● Suite du texte au verso.

Le calendrier de M. Schmitt

Si la politique est l'art de choisir le moment de l'action, alors le chef du Département genevois de justice et police, Henri Schmitt, est un grand homme politique.

A l'occasion de l'affaire du Prieuré, qui s'est déroulée le 20 décembre 1972, on a abondamment rappelé que l'abattage des arbres des Minoteries, décidé par la Ville de Genève contre la volonté des habitants du quartier, s'était également effectué par surprise, et sous protection de la police, dans les jours qui précédèrent la Noël de 1971. Mais il y a mieux. A fin juin 1970, le chef du Département de justice et police faisait voter la loi portant création de la Police mobile intercantonale. A fin juin 1971 l'augmentation des effectifs des agents de la Sûreté et des agentes féminines de police. Et à fin mai 1972 les crédits nécessaires au parking de Cornavin (mais qui restent pour l'instant en souffrance devant le Grand Conseil, en troisième lecture), projet fort discuté dans la population. Les trois fois les votes sont intervenus à la fin de la session du Grand Conseil et à la veille des grandes vacances. Ainsi les opposants au Parlement et dans la population sont-ils plus sûrement réduits à l'impuissance.